

## CSN - Des syndicats qui s'impliquent en francisation

Le vendredi 13 janvier, une quinzaine de salarié-es de l'entreprise Volailles Marvid, dans le secteur Montréal-Nord, débutent une série de 60 heures de cours de francisation. Ces employé-es, qui possèdent peu ou pas du tout la langue française, pourront ainsi améliorer leurs compétences et mieux s'intégrer dans leur environnement de travail, en français.

Ces cours de francisation en entreprise ont été mis sur pied par le syndicat avec le soutien de la Fédération du commerce (FC-CSN), à laquelle il est affilié ainsi que le Service des relations du travail de la CSN. C'est le syndicat et la fédération qui assument toute la gestion de ces cours, du recrutement des étudiantes et des étudiants à la prise de présence à chaque cours. La FC-CSN offre un incitatif financier aux participants en lien avec le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Cette formation permettra aux participantes et aux participants d'acquérir de meilleures aptitudes en français écrit, lu, compris et parlé, dans le contexte de leur milieu de travail.



Ces apprentissages constituent pour eux d'indéniables acquis pour leur assurer une meilleure intégration à la collectivité québécoise. Les cours sont donnés par des professionnel-les de l'organisme sans but lucratif Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM Montréal).

Deux autres groupes de salarié-es syndiqués à la FC-CSN débiteront également des cours en francisation dans les prochaines semaines, soit les travailleuses et les travailleurs des hôtels Suites Faubourg Saint-Laurent et Gouverneurs Place Dupuis.

### La francisation : un enjeu syndical

Cette initiative syndicale s'inscrit dans une volonté claire de la CSN de reprendre l'initiative dans la francisation de nos milieux de travail, particulièrement dans le secteur privé. C'est dans l'esprit des résolutions adoptées par les délégué-es lors du 63e congrès de la CSN. Le Service des relations du travail de la CSN a d'ailleurs développé de nouveaux outils afin de soutenir les syndicats du secteur privé dans leurs démarches.

Pour la CSN, le français au travail relève des conditions de travail. C'est non seulement un droit pour toutes et tous de pouvoir travailler en français, mais c'est aussi le meilleur moyen qu'on peut offrir aux nouveaux arrivants de s'intégrer adéquatement à la société québécoise et qu'ils soient, eux aussi, fiers de travailler en français !

### Source

[http://www.csn.qc.ca/web/csn/nouvelle/-/ap/Nouv13-01-12?p\\_p\\_state=maximized](http://www.csn.qc.ca/web/csn/nouvelle/-/ap/Nouv13-01-12?p_p_state=maximized)